

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 octobre 2024

| Nombre de membres | | | |
|-------------------|-------------|----------|---------|
| CCAS | En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 15 | 7 | 7 |

| |
|---|
| Date de la 1 ^{ère} convocation |
| 16 Octobre 2024 |
| Séance du 22 Octobre 2024 |
| Absence de quorum |
| Date de la 2 ^{ème} convocation |
| 24 Octobre 2024 |

| Objet de la délibération |
|---|
| Renouvellement de la convention avec l'association Bonjours – groupe Présence 30 |

| |
|--------------------|
| N° de délibération |
| 020 / 2024 |

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Marie-Line VIGNE, Vincente OBIOL, André AGNIEL.

Absent(s) : Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, Claude CADENAT.

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

L'association Bonjours – groupe présence 30, propose depuis 2011 par le biais du CCAS un service de téléassistance aux habitants de la Commune qui en font la demande. Ce partenariat se traduit par la signature d'une convention qui s'est terminée en septembre dernier. Il convient donc de la renouveler.

Pour rappel, la convention a pour objet de développer un service de téléassistance, au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Dans le cadre de ce partenariat l'abonné, administré de la commune, bénéficie de la gratuité des frais d'installation à son domicile (soit 20 euros TTC au 1^{er} janvier 2024).

Le CCAS participe à cette action en développant un partenariat actif et s'engage à laisser à disposition de la Mairie des documents présentant le service de téléassistance, et de participer au financement de l'abonnement mensuel, à hauteur de 3€/mois par bénéficiaire.

Considérant le bien-fondé de ce service pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap de la commune, il est proposé aux membres de l'assemblée de renouveler l'adhésion du CCAS à ce dispositif.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget du CCAS 2024,

Considérant la volonté du CCAS à poursuivre son partenariat avec l'association Bonjours,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1. D'approuver le renouvellement de la convention au dispositif de téléassistance avec l'association Bonjours – groupe présence 30 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.
2. De renouveler la participation financière du CCAS à hauteur de 3€ par mois et par bénéficiaire.
3. D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront pris à l'article 611 du budget du C.C.A.S.

La secrétaire de séance,
Delphine POIRIER

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER